

# COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SAVES

Avenue Lagailoue

32220 LOMBEZ

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 AOUT 2010

### Délégués de la communauté de communes :

DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

**Absents excuses :** DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, TOUZET Eric, COUSTET Michel, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, SCHINDLER Gérard, LAFFITEAU Alain, LANCIEN Xavier, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, MARTRES François

**Procurations :** CARLET Serge, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, COT J.Pierre, RIBES Bernard, MAGNOUAC Christian, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, VILLATE Didier, URIZZI Catherine, BOUZIN Moïse.

Adoption procès verbal de la séance du 30 juin 2010. A l'unanimité.

### **1- Décision sur la gestion de la cantine scolaire de Samatan**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un courrier de la Préfecture a été adressé à la communauté de communes en juillet relatif à la convention avec l'Association Cantine Ecole Primaire de Samatan.

Cette lettre stipule, que la confection et la distribution des repas à la cantine scolaire de Samatan sont des missions qui relèvent de la compétence de la communauté de communes, et qu'elle ne peut les déléguer à un prestataire extérieur qu'après avoir procédé à une publicité et mise en concurrence. Il apparaît que cette procédure n'a pas été suivie dès lors la gestion de la cantine scolaire de Samatan par l'association se trouve entachée d'illégalité.

De plus, il fait part d'un autre courrier émanant de trois employées de cette association, reçu au mois d'Août, relatant l'existence de conflits à l'intérieur de cette association.

Monsieur Chaze propose de ne prendre en compte que la lettre d'observation de la Préfecture, les élus n'ont pas à s'immiscer dans les relations employeurs-employés de cette association.

De son point de vue la communauté de communes doit reprendre la gestion de la cantine de Samatan dès à présent, elle devra de toute façon le faire à un moment donné.

Madame Fabre demande quel sera le mode de fonctionnement de la cantine si la communauté de communes la reprend ?

Monsieur Loubon répond que dans l'immédiat le fonctionnement restera le même qu'actuellement et les salariés seront repris en tant que contractuels sur les mêmes postes qu'ils détenaient, par la suite lorsque la cantine de Samatan passera en livraison de repas ces postes seront réaménagés comme dans les autres cantines.

Monsieur Despax propose que la communauté profite de cette situation pour remettre à plat l'approvisionnement des cantines.

A l'issue de cette discussion, Monsieur Loubon propose qu'une décision soit prise concernant la gestion de cette cantine. Il s'appuie sur la convention de mise à disposition des locaux en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 entre la Communauté de Communes et l'Association Cantine Ecole Primaire de Samatan. Cette convention expire le 31 Août 2010 et prévoit qu'elle peut être renouvelée par tacite reconduction.

Monsieur Loubon demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de cette convention, et en conséquence la reprise ou non de la gestion de la cantine scolaire de Samatan par la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

A la question êtes-vous POUR ou CONTRE la reprise de la gestion de la cantine de Samatan par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> septembre 2010?

Par 54 voix POUR  
6 voix CONTRE  
7 NULS

La Communauté de communes reprendra la gestion de la cantine et ne renouvellera pas au 1<sup>er</sup> septembre 2010 la convention de mise à disposition des locaux avec l'Association Cantine Ecole Primaire de Samatan.

## **2- Modification du tableau des effectifs**

Madame Picamilh présente au conseil communautaire les modifications à apporter au tableau des effectifs afin d'une part de tenir compte de la décision qui vient d'être prise concernant la cantine de Samatan et donc créer les emplois nécessaires et d'autre part de prendre en compte l'aménagement de certains emplois.

Ainsi sont proposés :

### **La création de :**

- 1 emploi d'adjoint technique sur 28 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique sur 20 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique sur 14 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique sur 9 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique sur 7 heures hebdomadaires

**La modification** de la durée hebdomadaire de certains emplois suite à la demande des agents, à savoir :

Augmentation de la durée hebdomadaire attachée à l'emploi d'ATSEM de 15 heures à 17 heures 30

Suppression d'un emploi d'agent d'animation sur 8 heures avec augmentation de l'emploi d'adjoint technique de 12 heures qui serait porté à 20 heures.

Augmentation de la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique de 17 heures à 21 heures hebdomadaires

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1h50 hebdomadaire (emploi vacant)

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 12h 30 hebdomadaire.

Le conseil communautaire par 70 voix POUR et 1 CONTRE adopte la modification du tableau des effectifs proposée.

### **3- Fixation du montant des frais de fonctionnement des écoles pour les communes extérieures**

Madame Picamilh présente le montant des dépenses réalisées dans les écoles issu du compte administratif 2009.

Elles s'élèvent e à **590 541.98 € pour 739 élèves** scolarisés et se décomposent comme suit :

<b>ECOLES</b>	
Energie	89 473.90
Entretien	59 754.27
Téléphone	10 925.37
Fournitures scolaires	34 369.68
Indemnités logement	782.84
Charges de personnel	385 994.93
Subventions coopératives	20 942.00
Contrats Assurances divers + piscine	14 409.68
Transport	5 354.28
Recettes	- 31 464.97

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer à **799 € par enfant la participation des communes pour les élèves résidant hors de la Communauté de Communes.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve le montant proposé et charge le Président d'appeler les contributions auprès des collectivités concernées.

### **4- Fixation des tarifs CLAE au 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Madame Picamilh informe l'assemblée de la nouvelle tarification qui doit être mise en place dans les centres de loisirs périscolaires dès le 1<sup>er</sup> septembre 2010, suite à la demande de la Caf.

Elle précise que cette proposition a fait l'objet de plusieurs réunions entre les responsables de structures des CLP, les représentants de la CAF et Monsieur Christian Magnouac représentant la communauté de communes. Les tarifs s'établiraient comme suit :

Tranches	QF	Tarifs € Communauté par séquence	Abonnement 10 jours et + Communauté	Tarifs Hors Communauté par séquence	Abonnement 10 jours et + Hors Communauté
T1	0 - 442	0,80	8	1	10
T2	443 - 700	1,10	11	1,30	13
T3	701 – 1000	1,30	13	1,60	16
T4	1001 et +	1,50	15	1,90	19

Après en avoir délibéré le conseil communautaire adopte la proposition concernant la nouvelle tarification des CLP de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

La séance est levée à 23 h 30.